

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 19 avril 2011, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 19 h 30.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion	Daniel Blais
Hélène Pelchat	Guylaine Blais
Hélène Jacques	

Est absent :

Éric Blanchette

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

Conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les sujets suivants sont traités :

1. Centre multifonctionnel ;
 - 1.1. Bibliothèque municipale/scolaire ;
 - 1.1.1. Dépôt de soumissions - travaux d'aménagement de la bibliothèque ;
2. Période de questions ;
3. Clôture et levée de la séance.

1. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

1.1. Bibliothèque municipale/scolaire

2011-04-153

1.1.1. Dépôt de soumissions - travaux d'aménagement de la bibliothèque

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour des travaux d'aménagements intérieurs de la bibliothèque municipale/scolaire située au Centre multifonctionnel ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Chabot Construction ltée	291 419,80 \$
Construction G. Vachon & Fils inc.	289 845,60 \$
Construction Marc Bolduc inc.	292 000,00 \$
Groupe Symaco inc.	303 181,92 \$
Ronam Constructions inc.	294 053,11 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux d'aménagements intérieurs de la bibliothèque municipale/scolaire située au Centre multifonctionnel à Construction G. Vachon & Fils ltée, plus bas soumissionnaire

conforme, au coût total de trois cent trente mille deux cent six dollars et soixante cents (330 206,60 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

2011-04-154 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 19 H 45.

Adopté ce 2 mai 2011.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
